COMMUNE DE **BARFLEUR**

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi De 8h à 12h Correspondance BP 2-50760 Barfleur Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées) Fax 02 33 23 43 09 E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT DÉPLACEMENT DU MARCHÉ N° 2020-39-MM

Le Maire de Barfleur,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 et L2212-2
- Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement sur le quai à l'occasion de la fête foraine,

ARRÊTE:

Article 1 : Le marché sera déplacé le samedi 08 août 2020 et le mardi 11 août 2020 sur la place du Général de Gaulle (devant la Poste).

Article 2 : Le stationnement sera interdit Rue de la Planque, à partir de la Rue de la Poste jusqu'à la Rue de l'Abbaye, les 08 et 11 août 2020. La circulation Rue des Jardins sera interdite les 08 et 11 août 2020.

Article 3: La signalisation sera mise en place par les services municipaux.

Article 4 : Le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Barfleur, le 16 juillet 2020 Le Maire Michel MAUGER

TOE BARTINE